

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE
MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DU GÂTINAIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	26/2022
Membres présents :	34		
Nombre de pouvoirs :	8	SÉANCE DU	23 juin 2022
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 17 Juin 2022

Date d'affichage : 25 Juin 2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, De WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, MALET Jean-Jacques, MOREAU Philippe.

3CBO : BETHOUIL Christophe, BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LAPENE Jean Pierre.

CC4V : BERTHAUD Jean, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, FAURE Cyril, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, , MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : MARTIN Valérie, ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : CHEVALIER Jean Luc, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine, PIGOT Pierrick.

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LEROY Angélique.

AME : BASCOP Valérie, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, COULON François, DESRUMAUX Vincent, GODEY Éric, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GODEY Eric, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : MARTIN Valérie a donné pouvoir à MALET Jean-Jacques, BERNARD Françoise a donné pouvoir à BERTHAUD Jean, LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à GADOIS Céline, BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à CHARLES Valérie, CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à BILLAULT Jean-Paul, VAREILLES Philippe a donné pouvoir à DIGEON Benoît, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à NERAUD Frédéric.

Secrétaire de séance : MME Céline GADOIS de la Communauté de Communes des 4 Vallées est nommée secrétaire de séance.

ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EST LOIRET 2022-2025

VU la délibération n° 06-2018 du 10 janvier 2018 du Pays Gâtinais portant sur un projet de Contrat d'Objectif Territorial Énergies renouvelables thermiques 2018-2021

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le PETR Gâtinais montargois, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Giennois, a porté un Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques (COT EnR) à l'échelle de l'Est du Loiret durant la période du 01/05/2018 au 30/04/2022. Ce Contrat, signé avec l'ADEME, a permis de soutenir la création de 12 installations d'énergie renouvelables thermiques (bois énergie et géothermie) pour une production de 1 930 MWh d'énergie renouvelable.

INDIQUE que l'ADEME propose une nouvelle génération de COT énergies renouvelables thermiques qui permettrait de développer de nouvelles installations sur le territoire en mobilisant les partenariats déjà engagés lors du précédent COT, à savoir :

- animation chaleur renouvelable avec l'appui de FIBOIS Centre-Val de Loire et de l'AFPG,
- mobilisation des cibles publiques avec l'appui du service de Conseil en Énergie Partagé de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir,
- mobilisation des entreprises avec l'appui des EPCI et des trois chambres consulaires.

Un travail spécifique pourrait également être conduit concernant la structuration de la filière bois énergie amont notamment avec FIBOIS, la chambre d'agriculture du Loiret et le GEDEF Loiret - Sologne.

INDIQUE que ce COT EnR permettrait d'apporter un soutien financier aux installations d'énergie renouvelables thermiques à hauteur de 45% du montant HT des dépenses éligibles pour différentes cibles (ex. collectivités, entreprises, associations, copropriétés, etc.)

PRÉCISE que le COT EnR permettrait également d'apporter un soutien financier à l'animation, aux actions de communication, de formation, de sensibilisation et aux études - suivi - évaluation à hauteur de 1 € par habitant soit 173 749 € pour l'ensemble du territoire du COT et la durée du contrat (3 ans). Cette somme est attribuée à 50 % en base forfaitaire et à 50% selon l'atteinte d'objectifs.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 26/2022

PRÉCISE que les objectifs sont de concrétiser au moins 10 installations, dont a minima 2 installations de géothermie, totalisant au moins 8 688 MWh de production ENR.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de réalisation d'un nouveau Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques à l'échelle de l'Est Loiret co-porté par le PETR Gâtinais montargois et le Syndicat Mixte du Pays du Giennois durant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025

VALIDE les principales orientations de ce projet selon les éléments exposés ci-dessus

DÉSIGNE le PETR Gâtinais montargois comme pilote administratif et financier du COT EnR Est Loiret,

SOLLICITE le soutien financier de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire afin de réaliser ce nouveau COT EnR Est Loiret

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com